

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- procurations : 7  
- absent excusé : 0  
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

**Etait absent excusé** : -

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2023/07

#### **Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'association La Ludothèque – L'Union des Jeux.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2023 la convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Ludothèque – L'Union des Jeux -

La subvention correspondant à cette convention est proposée à la présente séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens,
- De l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230216-D2023\_07\_1-DE

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association susmentionnée.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le 16 FEV. 2023

- Affiché le 16 FEV. 2023